

## Conférence de presse 22 janvier 2025

### Fonctionnement des zones de police

### Conférence des Bourgmestres - Brulocalis

#### 1. Une police locale performante : les 6 zones de police n'ont pas attendu le débat sur la fusion des zones pour développer entre elles des synergies et des collaborations, rappellent la Conférence des Bourgmestres et Brulocalis

En 2018 déjà, l'Etude de l'UGENT, attirait l'attention sur les bonnes collaborations existantes « *ou de projets réalisés ou en cours – souvent méconnus semble-t-il- qui favorisent l'optimisation du fonctionnement policier global sur le territoire de la RBC sans qu'il soit question d'agrandissement d'échelle, à tout le moins territorial* »<sup>1</sup>.

Ces collaborations évoluent, s'adaptent aux besoins du terrain et se matérialisent sous différentes formes :

- Protocoles et accords ;
- Collaborations et mutualisations ;
- Lieux de concertation régulière en matière de politique de sécurité (Stratégique, Opérationnelle et Tactiques) ;
- Appuis communs ;
- Enfin le *Plan Global de Sécurité et de Prévention* (PGSP), instrument spécifique à la Région bruxelloise, qui contribue à la cohésion et à la coordination des actions.

Dernier exemple en date, la Nuit de Nouvel An, durant laquelle entre 18h et 6h du matin, les différentes zones de police bruxelloises ont été placées sous la supervision unifiée du chef de corps de la zone de Bruxelles-Capitale/Ixelles Michel Goovaerts, «gold commander» durant cette soirée.

Cette opération s'est déroulée avec l'appui de la Région et sa réserve de 30 ETP, mais aussi du Fédéral, qui avait mis à disposition plusieurs arroseuses.

**Les collaborations et synergies concernent donc les 6 zones de police entre elles, mais également, avec les autres niveaux de pouvoir.**

Interrogée à la Chambre sur cette opération le 15 janvier dernier, la Ministre a souligné que « *les bourgmestres avaient pris leurs responsabilités dans le cadre opérationnel prévu* » et ce tant en amont dans la préparation que le jour-même.

Elle a également souligné « *les accords passés entre les autorités locales, les pompiers et la police fédérale* » et que selon elle, « **les analyses effectuées après le 1er janvier montrent que la police et les services d'urgence et de sécurité se sont une fois de plus montrés comme des partenaires fiables et professionnels en matière de sécurité** ».

---

<sup>1</sup> Voir étude de l'UGENT du 31 juillet 2018 relative à « *l'état des lieux du fonctionnement des 6 zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale* ».

**Autre exemple de coopération, alors que l'une des missions principales de la Police Fédérale est l'appui de la police locale**, les Bourgmestres n'ont pas hésité à marquer leur accord en 2022, suite à la requête de la Ministre, de détacher 23 ETP de la locale afin d'épauler la police judiciaire fédérale dans le cadre de l'enquête SKY-ECC, contribuant par là à son succès.

Cet appui de la locale se poursuit quotidiennement auprès de la police judiciaire, essentiellement en matière de devoirs d'enquête, et il dépasse très largement la norme de 10% des effectifs qui devrait, normalement, être assignée à ces missions spécifiques

**Ces deux exemples traduisent l'efficacité et le professionnalisme des zones de police et de leur personnel, qui se prolongent dans la gestion quotidienne de Bruxelles, Capitale du Pays, mais aussi Capitale Internationale.**

Chaque jour, les agents de police contribuent au bon encadrement des 500.000 navetteurs qui entrent ou quittent la Capitale, soit plus de 180 millions par an. A titre de comparaison, la SNCB a transporté 245 millions de passagers en 2023.

A côté de ces navetteurs, le réseau de la STIB avec ses 74 stations de métro et de prémétro, les 32 Gares présentes sur le territoire bruxellois relèvent aussi, en partie, de leurs responsabilités. Aux 180 millions de navetteurs viennent donc s'ajouter les 400 millions de voyageurs de la STIB, tandis que les 3 gares les plus fréquentées du pays sont bruxelloises. Pour donner une idée de la charge de travail, la STIB compte au total près de 10.500 collaborateurs, pour près de 6.400 agents de police locaux, personnel administratif compris.

**Les zones de police ont également développé une très grande expertise dans la gestion du déroulement des grands événements et des manifestations.** Plus de 1.000 manifestations sont organisées annuellement dans la capitale, soit plus de 3 par jour. Cela requiert un travail de minutieux de préparation, d'évaluation et de monitoring.

Jusqu'à présent, celles-ci se sont déroulées sans dysfonctionnement.

**Cette expertise se prolonge enfin dans les missions que la police assure, là encore au quotidien, dans le cadre du rôle International de Bruxelles** qui compte, sur son territoire, 38 Organisations de l'Union européenne, 300 représentations régionales et locales, 32 organisations intergouvernementales, 25 bureaux régionaux/ de liaison de l'ONU, 3.887 bureaux de lobbyistes, 33 écoles internationales auxquels il convient d'ajouter les visites officielles qui en résultent.

**Gestion quotidienne de la Ville en étroites collaborations entre elles et avec les autres niveaux de pouvoir, missions liées au rôle de Bruxelles en tant que Capitale Internationale, la Conférence des Bourgmestres et Brulocalis rappellent également le rôle prépondérant de proximité de la police locale auprès des citoyens : le premier assistant social de la Commune est l'agent de quartier.**

**Pour rappel, la majorité des 7 fonctionnalités de base de la police locale<sup>2</sup> sont centrées sur le citoyen.**

Alors que la norme prévoit un agent de quartier pour 4.000 habitants, les zones de police bruxelloises dégagent les moyens nécessaires non seulement pour la respecter, mais mettent tout en œuvre pour la renforcer (chiffres 2021 biaisés en raison de la crise sanitaire)

---

<sup>2</sup> A savoir le travail de quartier, l'accueil, l'intervention, l'assistance policière aux victimes, la recherche et l'enquête locale, le maintien de l'ordre public et la circulation routière .

Nom zone/Naam zone	2020	2021	2022
ZP Bruxelles Capitale Ixelles /PZ Brussel Hoofdstad Elsene	1.313	4.116	1.250
ZP Bruxelles-Ouest /PZ Brussel-West	2.651	2.506	1.049
ZP Midi /PZ Zuid	976	898	984
ZP Uccle - W-B - Auderghem /PZ Ukkel - W-B - Oudergem	3.216	3.027	2.665
ZP Montgomery /PZ Montgomery	2.757	2.724	2.692
ZP Schaerbeek - St.Josse - Evere /PZ Schaarbeek - St.Joost - Evere	2.192	1.973	1.824
Région Bruxelles-Capitale/Brussels Gewest	1.701	1.989	1.380

Outre le volet social et de proximité rempli par ces agents de quartiers, ceux-ci jouent un rôle prépondérant dans la connaissance du terrain et des remontées d'informations.

**2. Absence de critères objectifs : la Conférence des Bourgmestres et Brulocalis constate que les 6 zones de police bruxelloises possèdent déjà une taille optimale**

Les professeurs de l'Ugent Brice de Ruyver et Jelle Janssens dans une interview réalisée en 2020<sup>3</sup> précisent que l'agrandissement d'échelle d'une zone de police se présente sous 3 formes :

- 1) **Numérique**, qui requiert la mise à niveau des systèmes informatiques, et des banques de données qui prennent plus d'ampleur. Cette forme d'agrandissement d'échelle n'est pas souvent envisagée parce qu'elle dépasse d'emblée les zones de police locales.
- 2) La forme **fonctionnelle** matérialisée par la conclusion de protocoles de coopération et d'associations. Les moyens sont mis en commun et partagés pour accroître l'efficacité.

**C'est la voie choisie par les Zones de police bruxelloises**

- 3) La fusion est à la fois **un agrandissement d'échelle territorial et fonctionnel** dans lequel les zones de police se fondent en une nouvelle zone de police.

Pour les universitaires « l'agrandissement d'échelle n'est pas la panacée, et le volet financier ne doit pas être l'objectif premier »<sup>4</sup>.

***Alors pourquoi fusionner ? L'objectif d'une fusion est avant tout capacitaire : il s'agit de disposer de suffisamment d'agents afin de leur permettre de pouvoir exercer leurs fonctionnalités de base.***

C'est dans cette optique que les premières fusions de zones ont débuté en Flandre en 2011. A ce jour, 16 fusions ont lieu en Flandre, pour une seule en Wallonie. En février 2023, le SPF Intérieur publiait une étude d'évaluation quantitative et qualitative relative aux 10 zones de police flamandes déjà fusionnées<sup>5</sup>, dressant leur photographie après fusion<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> Voir BESAFE – Bulletin d'information sur la sécurité et la prévention locale, *Dossier fusions, collaborations et associations de zones de police*, mai 2020, n°53.

<sup>4</sup> *Ibidem*.

<sup>5</sup> UGent et IDEAconsult, *Kwantitatieve en kwalitatieve evaluatie van de 10 reeds gefuseerde politiezones* – Eindrapport 16 février 2023, SPF Intérieur. ([https://nl.wikipedia.org/wiki/Lijst\\_van\\_politiezones\\_in\\_Belgi%C3%AB](https://nl.wikipedia.org/wiki/Lijst_van_politiezones_in_Belgi%C3%AB))

<sup>6</sup> Dans le tableau, la zone CARMA est issue d'une double fusion, les zones de police Genk, As, Opglabbeek, Zutendaal et Houthalen-Helchteren ont fusionné en 2014 pour former la zone MIDLIM qui elle-même a fusionné ensuite avec la zone Noordoost-Limburg en 2018 pour finalement former la zone de police CARMA.

Nom	LaMa	MeWi	WaNo	LRH	Zenne- vallei	VoDi	MIDLIM	CARMA	Deinze/Zulte/Lievegem	Getevallei
Année fusion	2011	2015	2015	2016	2016	2017	2014	2018	2019	2019
ETP	147,2	382	195,9	411,2	210,2	86,6		403,1	139,6	152,4
Dont Ops	118,3	315	158	319,4	166	74,3		325,2	106,9	126,2
Hab. zone	65.350	114.424	87.724	157.006	101.760	54.304		178.780	86.266	74.440
Nombre zones	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2
Nombre Communes	2	2	3	6	3	4	5	8	3	5

Publié le 6 janvier 2025 dernier, le rapport « *Feuille de route - Fusion des zones de police – Aperçu schématique des principales étapes du processus de fusion* » revient également sur ces zones fusionnées en Flandre et indique que :

« **L'échelle idéale comprend 300 à 500 collaborateurs opérationnels.** Il semblerait que la limite inférieure de 300 offre une capacité d'action appropriée. De plus, les investissements à cette échelle deviennent intéressants. Leurs effets sont moins probants si le seuil des 300 collaborateurs n'est pas atteint. **De même, la référence à une population de 100 000 habitants est souvent faite en termes de bonne échelle pour les zones de police** »<sup>7</sup>.

Ces fusions permettent à ces zones d'être plus robustes et de mieux absorber les chocs internes (ex : absence de personnel, manque de matériel), et externes (incidents, situations criminelles). Elles renforcent le contact avec le citoyen, étant donné que les petites zones disposaient auparavant de moins d'équipes.

C'est également dans cette logique qu'une fusion de zones de police a eu lieu en Wallonie en 2023.

« Avec cette fusion, la nouvelle zone de police comptera 168 policiers de terrains et 24 agents administratifs pour une population totale de 74.000 habitants répartis sur six communes. 66 véhicules, c'est le charroi total avec le rapprochement des deux zones. (...). La nouvelle organisation permettra aux policiers de remplir pleinement les sept missions de bases demandées aux polices locales : l'intervention sur le terrain, bien sûr, mais aussi l'accueil, la circulation, la présence dans les quartiers, le maintien de l'ordre, l'aide aux victimes et la recherche locale »<sup>8</sup>.

**Cette échelle idéale de 300 à 500 collaborateurs opérationnels a également été évoquée à plusieurs reprises par la Ministre Verlinden** qui, s'appuyant sur l'étude de Gand relative aux 10 zones fusionnées en Flandre, proposait en février 2023 de passer de 184 zones à environ 40 d'ici 2030, dont certaines devraient idéalement compter au moins 500 policiers opérationnels<sup>9</sup>.

Elle précisait que ces fusions s'effectueraient « *sur une base volontaire* ».

<sup>7</sup> « *Feuille de route - Fusion des zones de police – Aperçu schématique des principales étapes du processus de fusion* », 6 janvier 2025, p.9.

<sup>8</sup> Fusion de ZP Binche-Anderlues et de la ZP Lermes Voir <https://www.rtb.be/article/une-premiere-en-wallonie-deux-zones-de-police-locale-fusionnent-11163236> et [Un agrandissement d'échelle réussi en Wallonie! | BeSafe](#)

<sup>9</sup> *La Dernière Heure* et *La Capitale*, 15 février 2023.

Selon elle, « *la majorité des chefs de corps* » visent une échelle de 300 à 500 collaborateurs opérationnels. Le niveau judiciaire pencherait, toujours selon la Ministre, sur une échelle de 500 collaborateurs<sup>10</sup>.

Enfin, dans le rapport final des Etats-Généraux de la police<sup>11</sup> publié en mars 2023, la Ministre évoquait des « *fusions obligatoires d'ici 2035 pour les Zones avec moins de 500 collaborateurs* ».

### **Qu'en est-il de la situation à Bruxelles ?**

#### **Les 6 zones de police Bruxelloises remplissent déjà les critères avancés de la Ministre.**

Sur les 10 zones de police flamandes analysées, la plus grande atteint, après fusion, environ 325 agents opérationnels.

**La taille actuelle des 6 zones de police bruxelloises est beaucoup plus importante que les 10 zones flamandes après fusions**, comme en témoigne la dernière photographie du personnel des zones en date du 31 décembre 2023<sup>12</sup>.

Zones de police	OPS – Cadre O.	OPS – Capacité	CALOG – Cadre O.	CALOG - Capacité
<b>BXL Cap-XL</b>	2.594	2.153	490	360,5
<b>BXL-OUEST</b>	847	732,4	217	171
<b>MIDI</b>	1.035	793,2	226	163,4
<b>Marlow</b>	490	437,5	147	73,4
<b>Montgomery</b>	509	443,4	107	87,1
<b>PoIBruNo</b>	907	801,0	201	168,3
<b>Total</b>	<b>6.382</b>	<b>5.360,5</b>	<b>1.388</b>	<b>1.023,7</b>

**Tant au niveau des recommandations de l'étude (de 300 à 500 opérationnels), que des déclarations de la ministre (500 opérationnels), la Conférence des Bourgmestres et Brulocalis constate que les zones de police bruxelloises possèdent déjà une échelle de zone optimale<sup>13</sup>.**

<sup>10</sup> Commission de l'Intérieur, 8 mars 2023, Chambre des représentants, pp.3-21, CRIV 55 COM 1019.

<sup>11</sup> Initiés par la Ministre Verlinden en 2021.

<sup>12</sup> Voir le site de la police fédérale – *Morphologie* <https://www.police.be/statistiques/fr/morphologie>

<sup>13</sup> Ce que confirme le rapport de 2018 relatif à l'agrandissement d'échelle des zones de police flamandes, "Waar sommige politiezones ruim over de nodige middelen, financiën, infrastructuur en medewerkers beschikken om meer te doen dan het minimum (het verwezenlijken van de basisfunctionaliteiten) en bijgevolg een grotere dienstverlening aan hun bevolking kunnen aanbieden, worstelen anderen dagdagelijks met het behoorlijk uitvoeren van dit minimum", p.5. Voir <https://www.besafe.be/fr/agrandissement-dechelle-zones-de-police>

Dans son « Document de vision - Quel Futur pour la police belge » publié en novembre 2022<sup>14</sup>, l'Inspection Générale de la police fédérale et de la police locale fournit les données suivantes :

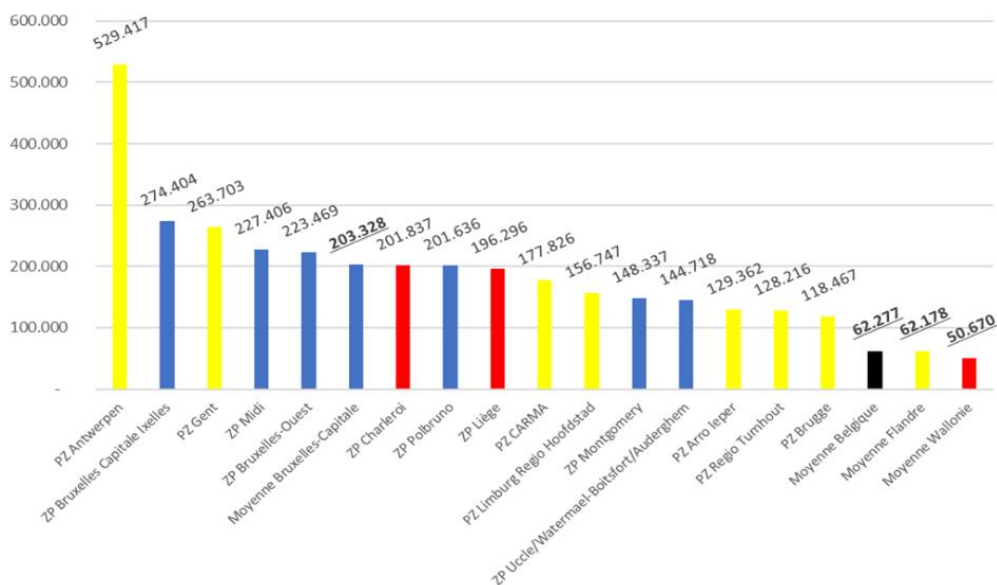
Catégories ZP	Nombre Cat I	Nombre Cat II	Nombre Cat III	Nombre Cat IV	Nombre Cat V	Total # ZP
	< 75, FTE	75 - 149 FTE	150 - 299 FTE	300 - 599 FTE	> 600 FTE	
Région de Bruxelles-Capitale	0	0	0	2	4	6
Région flamande	24	56	18	7	2	107
Région wallonne	10	45	11	4	2	72
<b>Total # ZP</b>	<b>34</b>	<b>101</b>	<b>29</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>185</b>

L'organe se pose également de « *sérieuses questions quant à la viabilité de certaines zones de police* », évoquant les catégories 1,2,3<sup>15</sup>. **En effet, des entretiens avec des chefs de corps de zones de police de ces catégories laissent apparaître qu'ils n'arrivent pas à mettre en œuvre leur politique :**

« Leur quotidien étant dominé par toutes sortes d'interventions » et doivent « éteindre tout le temps des petits incendies de tout genre ». L'inspection reçoit enfin « de plus en plus de signaux indiquant que la fonction de police de base ne peut plus être correctement exercée »<sup>16</sup>.

**Situées en catégorie 4 et 5, les zones bruxelloises ne sont pas concernées par ces constats.**

### Les 6 zones bruxelloises figurent dans le TOP 12 des plus grandes zones du pays



Pour rappel, fusionnées, les plus grandes des zones flamandes, les zones CARMA et Limbourg Regio Hoofdstad, (LRH) sont à peine plus grandes en nombre d'habitants que les zones de police Montgomery et Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem.

<sup>14</sup> Inspection Générale de la police fédérale et de la police locale, *Quel futur pour la police belge ? A quel point est-elle tournée vers l'avenir ?*, Document de vision n°7 de l'Inspecteur général et de l'Inspecteur général adjoint, 4 novembre 2022. <https://www.aigpol.be/fr/nouveau-document-de-vision-de-linspection-generale-sur-lavenir-de-la-police>

<sup>15</sup> *Ibidem*, p.36.

<sup>16</sup> *Ibidem*, p.37.

**Concernant le nombre d'habitants, les zones de police bruxelloises possèdent aussi une taille optimale, avec une moyenne d'habitants par zone supérieure à 200.000 habitants (la moyenne nationale d'une zone de police est de l'ordre de 65.000 habitants)<sup>17</sup>.**

**L'étude de l'Université de Gand de 2018 relative à l'état des lieux du fonctionnement des 6 zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale**

Les résultats de cette étude flamande démontrent l'inapplicabilité de la fusion à Bruxelles.

Revenant sur la fusion des 10 zones de police flamandes, le rapport publié le 6 janvier 2025 indique **qu'un des facteurs de réussite déterminant est l'homogénéité des zones :**

*« La création d'un ensemble logique, sur le plan tant géographique que du maintien de l'ordre, des phénomènes criminels et des paramètres socio-économiques, est importante quand on considère l'échelle »<sup>18</sup>.*

**Or, l'étude de Gand de 2018 indiquait que le territoire Bruxellois est extrêmement hétérogène.** Les difficultés et obstacles que les zones de police de la capitale doivent surmonter diffèrent.

**Comment dès lors, objectivement justifier les demandes et appels répétés à la fusion des zones de police bruxelloises ?**

Pour rappel, la fusion a déjà eu lieu à Bruxelles puisque les 6 zones de police bruxelloises actuelles sont elles-mêmes le résultat de la fusion des 19 corps de police communaux, résultant de la grande Réforme de Police suite à l'accord Octopus de mai 98.

**La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis posent la question : les demandes actuelles de fusion ont-elles déjà été étayées et soutenues par des faits objectifs, mesurables et documentés ?**

Poser la question c'est y répondre : Interrogée à la Chambre sur la fusion des zones de police bruxelloises le 15 janvier dernier, la Ministre Verlinden a confirmé elle-même :

**« Qu'il est difficile aujourd'hui de donner des chiffres très précis sur les gains d'efficacité en cas de fusion ».**

<sup>17</sup> Le Brabant Flamand compte 23 zones de police pour une population à peu près équivalente à celle de Bruxelles (+/- 1,2 millions) , soit 50.000 habitants par zone en moyenne.

<sup>18</sup> UGent et IDEAconsult, *Kwantitatieve en kwalitatieve evaluatie van de 10 reeds gefuseerde politiezones – Eindrapport* 16 février 2023, *op.cit.*, p. 9.

**3. Et pourtant... « *Imaginez ce que pourraient encore réaliser les zones de police bruxelloises si elles disposaient des moyens financiers suffisants et d'un cadre opérationnel et administratif au complet* », expliquent la Conférence des Bourgmestres et Brulocalis**

**1. A toutes choses égales et de manière prudente, il semble réaliste d'évoquer, a minima et pour les 6 zones de police, une somme d'un demi-milliard € de sous-financement du Fédéral sous cette législature**

Financement	Manque à gagner annuel	Manque à gagner législature
Norme KUL	50 Millions €	300 Millions €
Mécanisme de solidarité	7 Millions €	42 Millions €
Accord Sectoriel 2018	5,5 Millions €	33 Millions €
Charge Pensions et Coti de base	6.16 Millions € (en moyenne)	37 Millions €
		<b>412 Millions €</b>

Autres reports de charges non quantifiables car pas de données disponibles :

- Accord sectoriel 2022 : Données vont être reçues du Ministère
- Fonds sommets européens : 35 M par an non indexés couvriraient le personnel mais pas équipements ni Gestion ( NB : Dotation Fédérale transformée en subvention par la Région )
- Plan Canal : Certaines zones payent les policiers du Plan

→ **Estimation totale : A toutes choses égales : Sous-Financement de 500 Millions € du Fédéral**

Menaces :

- Quid prolongement des dotations des accords sectoriels 2018 et 2022
- NAPAP (pensions des agents) : 38,2 Millions €
- Maintien FSR ? Après Réforme : 2eme Tranche passe de 41M€ en 2022 à 89M€ en 2023 !
- Maintien Plan Canal ?

a) L'absence d'actualisation de la norme KUL, entraine un manque annuel estimé à 50M€. A titre d'exemple, le critère population, figé à 900.000 habitants pour Bruxelles, représente 16M€ par an.

b) Maintien du mécanisme de solidarité, qui est déduit de la dotation fédérale de base : 7M€ annuel non perçus par les zones bruxelloises, contributrices -> Coût législature : 42M€

Pour rappel, si ce mécanisme est maintenu, il ne devrait s'éteindre qu'en 2046, et coûterait alors pour les 6 zones 197.503.609 € au lieu des 61.930.780 € prévus, soit une différence de 135.572.829 €, c.à.d. 218 % de plus que le scénario initialement prévu.

c) Mise en œuvre de l'accord sectoriel 2018 : 5,5M€ à charge des zones par an, la dotation fédérale ne couvrant que 12% de l'accord -> Coût sous cette législature : 33M€

d) Charge des pensions et Cotisation de base -> d'ici à 2030 à hauteur de 37M€ en plus

**Total: 412 M€, à valeur constante de sous-financement du Fédéral sous cette législature.**



**A ce montant s'ajoutent d'autres reports de charges qui ont été identifiés, pour le moment non quantifiables** et qui doivent eux aussi être compensés par les zones de police et partant les communes : mise en œuvre de l'Accord sectoriel 2022, Fonds Sommets Européens dont les montants annuels de 35M€ non indexés sont insuffisants, le Plan Canal dans le cadre duquel certaines zones de police bruxelloises suppléent le Fédéral en prenant en charge les salaires des agents affectés.

**Conclusion : A toutes choses égales et de manière prudente, il semble réaliste d'évoquer, a minima, une somme d'un demi-milliard € de sous-financement du Fédéral au total sous cette législature.**

**Des interrogations demeurent également sur l'avenir et la pérennité de certaines dotations.** Quel sort sera réservé par le prochain Gouvernement aux dotations liées à la mise en œuvre de l'Accord sectoriel de 2018, à celui de 2022 ou encore aux moyens transférés dans le cadre de la NAPAP (pensions des agents de police) ? Au total, pour l'ensemble des zones du pays, ces dotations atteignent environ 150M€.

Autant de questions qui restent, pour le moment sans réponses, et qui risquent d'aggraver le manque à gagner financier.

**2. L'Impact du sous-financement de la police locale pèse sur les dotations communales**

**Ce sous-financement se traduit dans les dotations communales aux zones**, qui ont progressé de 93M€ entre 2019 et 2024, pour atteindre 460M€ en 2024.

Actuellement, les transferts financiers des communes aux zones de police comptent pour 15% de leur budget ordinaire total. D'autre part, alors qu'à Bruxelles les dotations communales représentent pour les 6 zones de police 63,20% de leur budget ordinaire en 2020, ce taux moyen n'est que de 51.74% lorsqu'il est ramené à l'ensemble des communes de Belgique.

Ramené au nombre d'habitants, ce coût, avec 370,8 euros/hab, est **deux fois plus élevé** qu'en Wallonie (184 euros/hab.) et en Flandre (193 euros/hab.).

Région	RBC	RF	RW
Coût/Hab.	<b>370,8€</b>	193€	184€

### 3. La dotation fédérale<sup>19</sup> est proportionnellement moindre à Bruxelles

Région	Dotation	Dotation %	Montant Par Hab.	Population %	ETP % (OPS + CALog au 31/12/23)	OPS % Seuls au 31/12/23	Criminalité % UGent (2019)
RBC	176,2M	14%	141,3€	10,6%	18,5%	19%	18,6%
RF	622,6M	49,5%	91,3€	58%	50,2%	49%	46,7%
RW	440,2M	36,5%	124,6€	31,4%	31,3%	32%	34,4%
<b>Total</b>	<b>1.258Md</b>						

Pour l'année 2025, les 6 zones de polices bruxelloises reçoivent 14% des moyens fédéraux alors qu'elles comptent près d'1/5<sup>ème</sup> des ETP des agents de police locaux.

Ramené aux nombres de policiers, le soutien financier fédéral par agent est, de loin, le plus faible des 3 régions et largement sous la moyenne nationale et ce, alors qu'elles doivent assumer des missions spécifiques en lien avec le statut de Capitale, mais aussi de poumon économique, International et attractif de Bruxelles.

Région	RBC	RF	RW	Moyenne
Montant dotation/ETP	<b>27.600€</b>	35.895€	40.706€	36.420€

### 4. Moyens financiers insuffisants, mais aussi un manque de personnel

Au 31 décembre 2023, le cadre organique des 6 zones de police était pourvu :

- à 84% pour les agents opérationnels (Ops) et
- à 73,7% pour le personnel civil – administratif (CALog).

Comparée aux 4 autres grandes villes, Bruxelles est mal lotie :

ZP	% OPS	% Calog
6 ZP BXL	84%	73,7%
Anvers	96,7%	100,1%
Liège	90,6%	51,1%
Charleroi	81%	54,7%
Gand	91,5%	76,1%

<sup>19</sup> Les dotations comparées sont : dotation fédérale de base, dotation complémentaire, la MROP, la dotation sociale I et le solde FSR (soit celles inscrites dans la Circulaire ministérielle PLP65 traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2025 à l'usage des zones de police).

La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis précisent que le manque de policiers à Bruxelles est estimé entre 900 et 1.000 agents et attirent l'attention sur ce dilemme : si le cadre devait être pourvu, cela entrainerait mécaniquement des hausses en matière de coûts de personnel que les dotations communales devraient, en l'état, inévitablement compenser.

**5. En matière de recrutement, le nombre d'aspirant se situe largement en deçà de 1.600 par an et la norme légale n'est pas respectée**

En mars 2024, la Ministre annonçait que la promesse du Gouvernement de recruter 1.600 inspecteurs par an avait été respectée. Or, quelques mois plus tard en septembre 2024, la Cour des Comptes publiait son rapport de suivi sur la formation de base des inspecteurs de police. **La Cour montre que les inspecteurs nommés, pour les années 2021, 2022 et 2023 sont bien en deçà du chiffre de 1600 :**

Tableau 1 – Recrutement des inspecteurs de 2014 à 2023

Nombre	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Inspecteurs à recruter - objectifs (notes de politique générale)	1.400	800	1.600	1.400	1.400	1.400	1.400	1.600	1.600	1.600
Lauréats des épreuves de sélection <sup>11</sup>	-	-	-	-	-	1.173	1.208	1.835	1.587	1.619
Inspecteurs en formation	890	805	1.460	1.295	1.235	1.168	1.133	1.571	1.278	1.043
Inspecteurs nommés	1.426	1.279	724	1.237	1.414	1.238	1.208	1.142	1.337	1.169

La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis constatent que la norme établie par l'Arrêté royal de 2007 prévoit 19,5% des aspirants pour Bruxelles. Elle ne s'élevait plus, en 2023, qu'à seulement 9%, chiffre par ailleurs en constante diminution ces dernières années.

Tableau 2 – Répartition des inspecteurs en formation entre écoles de police en regard de la clé de répartition prévue dans l'arrêté ministériel de 2007

Écoles	Clé de répartition %	2020		2021		2022		2023	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Anvers	12,0	79	6,5	99	6,3	81	6,3	100	9,6
Brabant flamand	8,0	85	7,0	156	9,9	129	10,1	177	17,0
Bruxelles FR	11,5	156	12,9	138	8,8	139	10,9	65	6,2
Bruxelles NL	8,0	20	1,7	23	1,5	10	0,8	29	2,8
Flandre occidentale	8,0	103	8,5	138	8,8	117	9,2	140	13,4
Flandre orientale	8,0	117	9,7	130	8,3	148	11,6	119	11,4
Hainaut	11,5	182	15,1	261	16,6	157	12,3	77	7,4
Liège	11,5	188	15,6	235	15,0	201	15,7	93	8,9
Limbourg	8,0	79	6,5	121	7,7	110	8,6	82	7,9
Namur	11,5	199	16,5	270	17,2	186	14,6	161	15,4
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>1.208</b>	<b>100 %</b>	<b>1.571</b>	<b>100 %</b>	<b>1.278</b>	<b>100 %</b>	<b>1.043</b>	<b>100 %</b>

#### **4. La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis insistent : ces enjeux dépassent largement le niveau local et touchent à l'ensemble de l'appareil policier et judiciaire**

Les constats posés par la Conférence des Bourgmestres et Brulocalis concernent, à des degrés divers, l'ensemble des zones de police locales du Royaume, tant au niveau du manque à gagner financier que du manque de personnel.

Si les agents locaux assurent plus fréquemment des missions relevant de la police judiciaire ou de la fédérale, c'est parce que ces dernières sont confrontées aux mêmes difficultés, qui résultent d'un manque de financement et de personnel.

A titre d'exemple, en 2023, la police fédérale faisait face à de sérieux problèmes de trésorerie et n'était plus en mesure de s'acquitter de plusieurs dizaines de millions d'euros de factures, si bien qu'une demande financière supplémentaire avait été introduite au Conseil des Ministres<sup>20</sup>.

Plus récemment encore, en 2024, la presse relatait que « *Les manques de moyens au parquet de Bruxelles et au sein de la police judiciaire fédérale (PJF) de Bruxelles imposent un tri des dossiers, pour se focaliser sur les dossiers les plus graves, au détriment de tout le reste des faits de criminalité* »<sup>21</sup>.

En ce qui concerne du nombre total d'agents, en moyenne, les agents de la police locale représentent proportionnellement environ **70%** de l'ensemble contre **30%** à la Fédérale.

Selon les derniers chiffres<sup>22</sup> disponibles, en date du 31 décembre 2023, le **cadre organique de la police locale** s'élevait à 39.982 ETP, alors que la capacité actuelle ne s'élève qu'à 34.543 ETP, soit un cadre **pourvu à 86%**.

Concernant la **police Fédérale**, au 31 octobre 2024, elle comptait au total 16.002 ETP pour une capacité actuelle de 14.009 ETP, soit **87,5% du cadre**<sup>23</sup>. Selon ces chiffres, les composantes affectées spécialement à l'Arrondissement de Bruxelles représentent, 1.268 ETP au total, pourvu actuellement par 968 ETP, soit à 76,3%.

**La Conférence des Bourgmestres et Brulocalis insistent sur le service aux citoyens rendu quotidiennement par l'ensemble des agents de police, tant localement qu'à l'échelon fédéral. Ils sont appelés à remplir leurs missions essentielles dans un contexte souvent difficile et où la grande criminalité récente cristallise les attentes et demande des réponses globales. Ceci est rendu difficile en raison, notamment d'un manque de personnel et de financement. Les difficultés auxquelles ils sont confrontés ne se résoudront que si elles sont abordées globalement et en étroite concertation avec l'ensemble des parties prenantes.**

<sup>20</sup> Voir, par exemple : <https://bx1.be/categories/news/plusieurs-dizaines-de-millions-deuros-de-factures-impayees-a-la-police-federale/?theme=classic>

<sup>21</sup> *La Libre Belgique*, 11 décembre 2024.

<sup>22</sup> Voir le site de la police fédérale – *Morphologie* <https://www.police.be/statistiques/fr/morphologie>

<sup>23</sup> Voir réponse à la question écrite de la Députée Greet Daems du 07 novembre 2024 à la Ministre Verlinden relative à la *Police intégrée*. - *Évolution du personnel*, Bulletin des questions écrites n°4, 19 décembre 2024, pp. 419-420. Données transmises par le greffe de la Chambre à Brulocalis.